



UNION
CHAMPAGNE



FORMATIONS ADHÉRENTS 2022-2023



ÉDITO

À UNION CHAMPAGNE, le calendrier des formations proposées aux vignerons suit le cycle végétatif de la vigne. Pour la campagne 2022/2023, le programme proposé fait une nouvelle fois la part belle aux certifications environnementales.

Avec près de 600 ha dorénavant certifiés sur les 1 400 ha réunis au sein de notre Union de 15 coopératives, nous augmentons de 50 % les surfaces certifiées par rapport à l'an passé.

Nous devons entretenir cette dynamique pour de multiples raisons :

- La prise en compte de l'environnement est au cœur du métier de vigneron ;
- Le consommateur est sensible aux démarches durables et aux certifications correspondantes ;
- Nos partenaires négociants sont en quête de raisins certifiés.

Vendredi 1er avril dernier, vous étiez une soixantaine d'exploitations à assister à notre réunion « Décomplexer les certifications environnementales » ; l'occasion pour Maxime TOUBART, Président du SGV, de réaffirmer l'objectif 100 % d'exploitations viticoles champenoises certifiées pour 2030.

Notre rôle consiste à vous accompagner dans la réalisation de cet objectif collectif défini comme une priorité par notre filière. A cet effet nous vous proposons également différentes formations techniques complémentaires.

Nous restons bien entendu à votre écoute pour toute demande de formation que vous ne retrouveriez pas dans la liste proposée (vos suggestions par mail : catruchon@union-champagne.fr).

Afin de poursuivre la logique durable qui nous anime vous retrouverez le catalogue complet des formations, non pas sous format papier, mais en ligne sur le site <https://www.union-champagne.fr/>, onglet « Les 3 piliers », rubrique « Les services ».

Au plaisir de vous rencontrer lors de ces formations.

Pierre DESANLIS
Directeur Général UNION CHAMPAGNE

SOMMAIRE

	PAGES
FORMATIONS	
TECHNIQUES VITICOLES	
V.D.C.	6
HVE	7
LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ	8
CERTIPHYTO	10 et 15
DOCUMENT UNIQUE	16
MODIFIER SA TECHNIQUE DE TAILLE POUR PREVENIR LES MALADIES	16
FORMATION À LA BIOLOGIE DU SOL	17
ALTERNATIVE AUX HERBICIDES	18
TRAVAIL DU SOL	19
TRACTEUR HYDROSTATIQUE	20
RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION	4
BULLETIN D'INSCRIPTION	11 à 14
CALENDRIER DES FORMATIONS	22 et 23



RÈGLEMENT ET CONDITIONS D'INSCRIPTION

1 - Inscription :

Comment et où s'inscrire ?

Pour vous inscrire, il suffit de remplir le bulletin d'inscription qui est joint au catalogue (pages 11 à 14).

Votre inscription est validée à réception du bulletin d'inscription.

Celui-ci est à **envoyer uniquement par courrier postal au CRFPS**, 2 rue Léon Patoux – CS 50001 – 51664 REIMS CEDEX, ou par courriel à l'adresse suivante : crfps@wanadoo.fr. C'est le CRFPS qui centralise et qui administre tous les stages organisés par UNION CHAMPAGNE.

Les inscriptions sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscription. Si plusieurs demandes ne peuvent être satisfaites faute de place, une session complémentaire pourra éventuellement être organisée.

Bien remplir son bulletin d'inscription :

Pour satisfaire aux obligations du fonds de formation VIVEA et à la réglementation sur la facturation, il est demandé de porter une attention particulière à la rédaction du bulletin d'inscription en précisant :

- Les coordonnées du stagiaire.
- Les coordonnées de l'exploitation à facturer, si celles-ci sont différentes.

Exemple :

- *Coordonnées du stagiaire : M. Yves DUPONT, 1 327 rue des Belles Vignes 51190 Avize.*
- *Coordonnées de l'exploitation à facturer : EARL des Grands Coteaux, 10 grande rue, 51190 Avize*

4

2 - Convocation :

Une convocation sera envoyée par le CRFPS 8 à 10 jours avant le début de la formation pour confirmer la réalisation de la formation et pour préciser les modalités exactes d'organisation de la formation (dates, lieux et horaires).

Si une modification de date et/ou de lieu intervient, l'organisme de formation s'engage à prévenir les stagiaires dès que possible.

3 - Attestation de stage :

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage et le cas échéant à son employeur. **Ce document est à conserver par le stagiaire**, il peut permettre aux exploitants de bénéficier d'un crédit d'impôt.

4 - Obligations du stagiaire :

Les formations sont exclusivement réservées aux associés des exploitants sociétaires des coopératives du groupe UNION CHAMPAGNE (chef d'exploitation, co-exploitant, gérant, co-gérant) ainsi que leurs salariés.

Les stagiaires s'engagent à remplir les formulaires de financement et d'évolution fournis par le CRFPS.

Si la formation a lieu dans les locaux d'UNION CHAMPAGNE, les stagiaires sont tenus de respecter le règlement intérieur et toutes les consignes de sécurité.

Si une formation est délocalisée dans une entreprise (visite, cas concret, sortie terrain), les stagiaires sont tenus de respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur en vigueur sur place.

NB : Pour l'inscription aux formations de renouvellement CERTIPHYTO, il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document de CERTIPHYTO initial.

5 - Les frais de stage :

✓ **Frais forfaitaire d'organisation**

Ces frais sont pris en charge par UNION CHAMPAGNE, vous n'avez donc rien à régler.

✓ **Frais pédagogiques à régler au CRFPS** (chèque à l'ordre du CRFPS et à envoyer à l'adresse ci-dessous en même temps que le bulletin d'inscription)

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA :

Aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA)

Pour les non-cotisants VIVEA :

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : **80 euros** net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS

Pour les salariés d'exploitation.

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par le fonds de formation OCAPIAT) -
Attention : démarche à faire par l'employeur 10 jours avant la formation
- Autres formations : 180 euros net de taxes par jour

**Règlement et bulletin d'inscription à retourner au
C.R.F.P.S.**

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 46 08 – e-mail : crfps@wanadoo.fr

VITICULTURE DURABLE EN CHAMPAGNE

Deux types de formation sont proposés selon le fonctionnement de votre exploitation.

- Deux jours pour les exploitations "traditionnelles", qui notamment effectuent les traitements phytosanitaires. Cette formation de 2 jours est nécessaire pour finaliser le diagnostic et réaliser le plan de progrès.
- Une seule journée pour les exploitations faisant réaliser l'ensemble de leurs travaux d'application de produits phytosanitaires par une société de prestation de services qualifiée V.D.C., de nombreux points du cahier des charges sont pris en charge par le prestataire.

Objectif :

S'approprier les principaux enjeux environnementaux de la Viticulture Durable en Champagne et déterminer les échéances de certification.

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points du référentiel Viticulture Durable (référentiel 2020)
- Autodiagnostic réalisé sur Certiweb
- Zoom sur certains points nécessitant des compléments d'interprétation
- Bilan collectif des autodiagnostic
- Approfondissement de certains thèmes techniques
- Elaboration du plan de progrès

Programmation :

Formation sur 2 jours :

- 7 et 9 février 2023

Formation sur 1 jour :

- 8 novembre 2022
- 8 décembre 2022
- 20 janvier 2023
- 21 février 2023
- 4 avril 2023
- 11 juillet 2023

2 jours

1 jour

DURÉE :

1 jour

Cette formation est destinée aux vignerons souhaitant obtenir, dans un premier temps, la certification HVE (Haute Valeur Environnementale).

Elle permet de réaliser le diagnostic de l'exploitation et de vérifier la conformité de celle-ci au référentiel HVE voie A.

Objectif :

S'approprier les principaux enjeux environnementaux du référentiel HVE et déterminer les échéances de certification

Contenu de la formation :

- Explication des principaux points du référentiel HVE (dernière version disponible)
- Autodiagnostic réalisé sur informatique (documents fournis par le formateur)
- Zoom sur certains points nécessitant des compléments d'interprétation
- Bilan collectif des autodiagnostic
- Approfondissement de certains thèmes techniques
- Élaboration du plan de progrès

Programmation :

Formation sur 1 jour

- 15 novembre 2022
- 15 décembre 2022
- 2 février 2023
- 21 mars 2023

DURÉE :

1 jour

UNION CHAMPAGNE est en cours de validation d'un nouveau logiciel de traçabilité. Celui-ci n'est pas encore connu à la date où nous imprimons ce catalogue.

NB : La mise à disposition du logiciel AGREO continue. Sauf demande expresse, les adhérents équipés conservent leur abonnement.

Objectif :

Créer le parcellaire de l'exploitation et aborder la saisie des interventions.

Contenu de la formation :

- Prise en main du logiciel
- Cartographie : dessin des parcelles
- Dessin des éléments de biodiversité
- Traçabilité : saisie des interventions
- Édition des rapports

8

Programmation :

- 13 décembre 2022
- 5 janvier 2023
- 19 janvier 2023
- 6 février 2023
- 23 février 2023
- 14 mars 2023
- 30 mars 2023
- 13 avril 2023
- 25 juillet 2023

Prérequis :

Avoir avec soi la fiche d'encépagement et la traçabilité de l'année en cours ou de l'année passée.

DURÉE :

1 jour

Cette formation est à destination des utilisateurs aguerris et a pour but d'optimiser l'utilisation du logiciel.

Objectif :

Adapter le logiciel aux particularités de l'exploitation et aux besoins de l'adhérent

Bon niveau d'utilisation de l'informatique et du logiciel AGREO

Contenu de la formation :

- Les évolutions du logiciel
- Le formateur répondra à vos questions pour une utilisation optimisée et poussée du logiciel

Programmation :

- 8 février 2023

Prérequis :

Bon niveau d'utilisation de l'informatique et du logiciel AGREO.

INITIAL « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (ex Décideur en exploitation)

DUREE :

2 jours

Une session est programmée cette année pour répondre aux besoins des adhérents ne possédant pas de Certiphyto et souhaitant appliquer des produits phytopharmaceutiques.

Rappel : *La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement.*

Objectif :

La formation est obligatoire pour se fournir en produits phytosanitaires

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

10

Programmation :

- 30 et 31 janvier 2023



BULLETIN D'INSCRIPTION

2022 - 2023

UN PAR PARTICIPANT

à retourner au C.R.F.P.S. 15 JOURS au plus tard avant le stage

À REMPLIR PRÉCISEMENT

EXPLOITANT	STATUT PROFESSIONNEL
Nom	(Ressortissant VIVEA)
Nom de jeune fille	☐ Chef d'entreprise
Prénom	☐ Conjoint(e), collaborateur (trice) cotisant(e)
Adresse	☐ Aide familial(e), Associé(e) d'exploitation
	☐ Cotisant de solidarité
	☐ Personne engagée dans une démarche d'installation
CP : Ville :	☐ Aure (préciser)
Tèl.	ADRESSE DE FACTURATION
Portable	Exploitation
E-mail (obligatoire)	adresse
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Coopérative	

SALARIÉ	ENTREPRISE
Nom	☐ Moins de 10 salariés
Nom de jeune fille	☐ plus de 10 salariés
Prénom	
Adresse	Adresse de facturation
CP : Ville :	CP : Ville :
Tèl.	Tèl.
Portable	Portable
Mail	Mail
Nom de votre OPCA	Date et signature obligatoires :



S'INSCRIT AU(X) STAGE(S) DE FORMATION(S) SUIVANT(S)

INTITULÉ DU STAGE	DATES

et verse par chèque bancaire (un chèque par formation et par personne) à l'ordre du CRFPS :

Pour les cotisants au fonds de formation VIVEA, aucun règlement à faire auprès du CRFPS (prise en charge à 100% par VIVEA).

Pour les non cotisants au fonds de formation VIVEA:

- Formation CERTIPHYTO initial ou renouvellement : 80 € net de taxes par jour de stage ou utilisation du Compte Personnel de Formation.
- Autres formations : aucun règlement à effectuer au CRFPS.

Pour les salariés d'exploitation :

- Formation CERTIPHYTO : prise en charge par OCAPIAT (contacter le CRFPS au moins 10 jours avant)
- Autres formations : 180 € net de taxes par jour.

Pour les formations Logiciel, Document Unique ou Certiphyto initial, si vous possédez un ordinateur portable, merci de l'apporter

- ☐ apportera son ordinateur portable aux formations Logiciel, Document Unique ou Certiphyto initial
- ☐ ne possède pas d'ordinateur portable (dans ce cas, un appareil sera mis à disposition)

Pour l'inscription aux formations CERTIPHYTO renouvellement, **il est impératif de joindre au bulletin d'inscription une copie du document Certiphyto à renouveler.**

☐ **Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'inscription**

Date :

Signature :

Bulletin à renvoyer au

C.R.F.P.S.

2 rue Léon Patoux – CS 50001
51664 REIMS CEDEX

Tél. : 03 26 04 46 08 - e-mail : crfps@wanadoo.fr

Une version numérique est disponible sur www.union-champagne.fr



UCCS

Union Champagne Conseils et Services

Union Champagne Conseils et services

vous accompagne tout au long de l'année...

LES OFFRES DE SERVICES

- Gestion complète de la traçabilité sur AGREO (3 parcelles et moins)
- Enregistrement des données sur le logiciel AGREO
- Réalisation du document unique
- Plan de fumure et interprétation d'analyse de sol
- Edition de programmes de traitement adaptés
- Accompagnement des prestataires à la qualification VDC
- Conseil stratégique individuel ou groupé
- Suivi parcellaire en saison végétative pour vigne en prestation
- Diagnostic parcellaire
- « Test pulvérisateur » en début de campagne et en saison
- Prestation vendange
- Aide à la demande d'autorisation de plantation

Demandez la brochure

«Les Offres de Services U.C.C.S.»

à l'adresse ci-dessous, ou à votre coopérative

Contact : **Ludovic SOSSI**

UNION CHAMPAGNE
7 rue Pasteur - CS 80019
51190 AVIZE

ou par mail : lsossi@union-champagne.fr

Tél : 06 73 87 92 51



RENOUVELLEMENT « Décideur en entreprise non soumise à agrément » (ex Décideur en exploitation)

DUREE :

1 jour

Pour rappel, le Certiphyto a une validité de 5 ans. Son renouvellement peut être effectué en réalisant la formation proposée sur une journée.

La formation doit être réalisée de préférence entre le 6ème et le 2ème mois avant la date de fin de validité du certificat

Rappel : La détention du Certiphyto n'est pas obligatoire si vous faites appel à un prestataire agréé pour l'application des produits phytopharmaceutiques et que vous n'appliquez vous-même aucun traitement.

Objectif :

Renouveler son Certiphyto en une journée et pouvoir continuer à accéder à l'achat de produits phytopharmaceutiques.

Contenu de la formation :

- Réglementation
- Prévention des risques pour la santé
- Prévention des risques pour l'environnement
- Stratégie visant à limiter le recours aux produits phytopharmaceutiques

15

Programmation :

- 21 novembre 2022
- 6 décembre 2022
- 1^{er} février 2023
- 6 avril 2023

Document à joindre à l'inscription :

Copie du document de Certiphyto à renouveler

REALISER LE DOCUMENT UNIQUE DE SON EXPLOITATION

DUREE :

1,5 jour

Objectif :

Répondre aux obligations du Décret N°2061-1016 du 05/11/2001 portant sur la prévention des accidents et l'évaluation des dangers et des risques.
Réaliser son document unique d'évaluation des risques.

Contenu de la formation :

- Savoir organiser l'évaluation des risques des différentes activités de l'entreprise, maîtriser la notion de danger, risques, définir l'importance et la gravité
- Actions correctives à mettre en place
- Echange de pratiques entre les stagiaires
- Rédaction du document.

Programmation :

- 24 et 26 matin janvier 2023

Prérequis :

- employeur de main d'oeuvre (y compris vendange).

16

MODIFIER SA TECHNIQUE DE TAILLE POUR PREVENIR LES MALADIES DU BOIS : THEORIE ET PRATIQUE

DUREE :

Matinée en salle, après-midi sur le terrain

1 jour

Objectif :

Allonger la durée de vie des ceps et limiter l'apparition des maladies du bois

Contenu de la formation :

- Comprendre le rôle et l'impact de la taille sur la présence de bois morts dans le cep et sur les maladies du bois
- Comprendre les flux de sève et tailler en conséquence pour garantir la pérennité des souches
- Mettre en place sur son exploitation une taille moins mutilante

Programmation :

- 16 janvier 2023

FORMATION À LA BIOLOGIE DU SOL : COMPRENDRE SON SOL ET AMÉLIORER SA FERTILITÉ AVEC LA MÉTHODE BRDA HÉRODY

DURÉE :

2 jours

Objectif :

Connaitre et comprendre le fonctionnement d'un sol agricole.
Connaitre et comprendre les principaux facteurs influençant la productivité agricole d'un sol ainsi que les principaux risques érosifs.
Savoir observer un sol à travers la réalisation d'un profil de sol.
Avoir la capacité d'évaluer de façon autonome un sol et d'en déduire des pratiques agronomiques à mettre en œuvre pour optimiser la production agricole et limiter les pertes par transfert hydraulique : paysage, travail du sol, gestion organique, gestion calcique.
Connaitre et comprendre le rôle des matières organiques du sol.
Avoir la capacité de décider de l'utilité ou non d'un travail du sol.

Contenu de la formation :

Tour de table des participants pour connaître les besoins, attentes et niveaux de connaissance.

- Jour 1 : Apport théorique du fonctionnement du sol basé sur une approche biologique.

Cet apport s'appuie sur des éléments de connaissances issus de la géologie, de la pédologie et de la biologie. Description des différents éléments clés à observer lors de la réalisation d'un profil de sol. Réalisation par l'intervenant d'un profil de sol dans une parcelle agricole d'un stagiaire. Description du mode opératoire et observation des éléments clés. Réalisation d'un profil de sol dans une autre parcelle agricole par les stagiaires.

- Jour 2 : Rôle et fonction des différents compartiments organiques d'un sol agricole.
 - Principes de base des grands équilibres acido-basiques dans un sol agricole.
 - Gestion des fumiers et autres effluents d'élevage : méthodes de stockage et de compostage. Technique du fumier assaini. Quels engrais verts pertinents et adaptés à la zone géographique et au système de culture : itinéraires techniques et intérêts et limites. Mode de destruction et incorporation des matières organiques : calendrier et type de travail du sol. Comment et dans quelles conditions est-il possible de remplacer les apports de fumiers par des couverts végétaux ?

Programmation :

- 6 et 7 mars 2023

DUREE :

1 jour

La Champagne vise le zéro herbicide pour 2025.

- Comment s'orienter vers cet objectif ?
- Quelle technique alternative adopter sur mon exploitation ?
- Quel matériel adopter pour travailler le sol ?

Cette formation a pour objectif de répondre à vos interrogations.

Objectif :

Avoir les clés pour adapter son entretien du sol à son terroir et bien choisir ses outils mécaniques

Contenu de la formation :

- Entretien du sol, réglementation et respect du cahier des charges VDC
- Les techniques d'entretien du sol : choix possibles, impacts sur le sol et la vigne, organisation du travail, coût
- Les principaux outils de travail du sol (matériel entre rang, inter-ceps, etc...)
- Les outils de gestion de l'herbe.

Programmation :

- 2 mars 2023

TRAVAIL DU SOL : FAUT-IL INVESTIR À PLUSIEURS ?

DURÉE :

1 jour

Face à la réduction du spectre des herbicides utilisables, et à l'objectif champenois "0 herbicide en 2025", le désherbage mécanique semble la principale alternative. Mais sa mise en œuvre nécessite des investissements conséquents, qu'il semble judicieux d'envisager à plusieurs.

Objectif :

Envisager le collectif comme réponse à la nécessité d'équipement généralisé et rapide en matériel de travail du sol.

Contenu de la formation :

- Comment investir collectivement ?
- L'objectif recherché : construire une organisation du travail performante techniquement et économiquement
- Les structures juridiques possibles : CUMA, SARL, coopérative, ... les avantages et inconvénients de chaque forme
- Les clés de la réussite : l'organisation du travail et le choix des outils de pilotage (enregistrement, puce, petits comptes entre viti, ...)
- Témoignages de groupes existants (CUMA, ...)

Programmation :

- 23 janvier 2023

COMPRENDRE ET BIEN UTILISER UN TRACTEUR HYDROSTATIQUE

DURÉE :

1 jour

Explication théorique en salle le matin et échange autour d'un tracteur enjambeur l'après-midi

Le tracteur enjambeur s'est modernisé et fait appel à deux technologies : le moteur thermique couplé à l'utilisation de l'hydraulique. Nous vous proposons d'approfondir vos connaissances sur ces deux solutions mécaniques.

Objectif :

Cette formation a pour objectif de comprendre le fonctionnement de ces deux technologies, afin d'optimiser l'utilisation du tracteur enjambeur lors des différents travaux.

Contenu : le tracteur hydrostatique et son diagnostic :

- Pôle Mécanique : le moteur diesel, son circuit, son entretien, le choix des lubrifiants
- Pôle Hydraulique : identification des différents circuits (avancement, asservissement, direction, prise de force)
- Pôle Électrique : le circuit de charge, le circuit de démarrage, le circuit d'éclairage
- Pôle Électronique : quelques notions et échanges sur les solutions GPS

Les différentes explications et échanges ont pour objectif une optimisation de l'utilisation de l'enjambeur dans le but de minimiser la consommation de GNR et allonger la durée de vie du matériel.

Programmation :

- 3 mars 2023

Protection des données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel que nous collectons sont utilisées par UNION CHAMPAGNE et ses partenaires le CRFPS et EFFICIANCE. Elles ne font pas l'objet de cession à des tiers. Conformément à l'article 32 de la loi n° 2004-801 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel et modifiant la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de modification et de suppression des informations vous concernant, à exercer à tout moment auprès d'UNION CHAMPAGNE.



UNION CHAMPAGNE

21



7 Rue Pasteur - CS 80019 - 51190 AVIZE - Tél. : 03 26 57 94 22

<https://www.union-champagne.fr> - email : info@union-champagne.fr

Capital social variable - N° TVA : FR 61 096 950 514 - RCS Reims 096 950 514 - APE-NAF 1102A - AGR N 1268 - N° ACCISES FR 093 379 E 0049

Calendrier 2022-2023

Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Fé		
1	S		1	M		1	J		1	D		1	M	O
2	D		2	M		2	V		2	L		2	J	RE
3	L		3	J		3	S		3	M		3	V	
4	M		4	V		4	D		4	M		4	S	
5	M		5	S		5	L		5	J	LOGICIEL DE TRACABILITÉ	5	D	
6	J		6	D		6	M	CERTIPHYTO RENOUELEMENT	6	V		6	L	L
7	V		7	L		7	M		7	S		7	M	
8	S		8	M	VDC (1 jour)	8	J	VDC (1 jour)	8	D		8	M	
9	D		9	M		9	V		9	L		9	J	
10	L		10	J		10	S		10	M		10	V	
11	M		11	V		11	D		11	M		11	S	
12	M		12	S		12	L		12	J		12	D	
13	J		13	D		13	M	LOGICIEL DE TRACABILITÉ	13	V		13	L	
14	V		14	L		14	M		14	S		14	M	
15	S		15	M	HVE	15	J	HVE	15	D		15	M	
16	D		16	M		16	V		16	L	TAILLE NON MUTILANTE	16	J	
17	L		17	J		17	S		17	M		17	V	
18	M		18	V		18	D		18	M		18	S	
19	M		19	S		19	L		19	J	LOGICIEL DE TRACABILITÉ	19	D	
20	J		20	D		20	M		20	V	VDC (1 jour)	20	L	
21	V		21	L	CERTIPHYTO RENOUELEMENT	21	M		21	S		21	M	
22	S		22	M		22	J		22	D		22	M	
23	D		23	M		23	V		23	L	TRAVAIL DU SOL : INVESTIR A PLUSIEURS ?	23	J	L
24	L		24	J		24	S		24	M	DOCUMENT UNIQUE	24	V	
25	M		25	V		25	D		25	M		25	S	
26	M		26	S		26	L		26	J	DOC. UNIQUE	26	D	
27	J		27	D		27	M		27	V		27	L	
28	V		28	L		28	M		28	S		28	M	
29	S		29	M		29	J		29	D				
30	D		30	M		30	V		30	L	CERTIPHYTO INITIAL			
31	L					31	S		31	M	CERTIPHYTO INITIAL			

février	Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet	
CERTIPHYTO RENOUVELLEMENT	1	M		1	S		1	L		
HVE	2	J	ALTERNATIVES AUX HERBICIDES	2	D		2	M		
	3	V	TRACTEUR HYDROSTATIQUE	3	L		3	S		
	4	S		4	M	VDC (1 jour)	4	J		
	5	D		5	M		5	L		
LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ	6	L	BIOLOGIE DU SOL MÉTHODE HÉRODY	6	J	CERTIPHYTO RENOUVELLEMENT	6	M	6	J
VDC (2 jours)	7	M	BIOLOGIE DU SOL MÉTHODE HÉRODY	7	V		7	M	7	V
AGREGO 3	8	M		8	S		8	J	8	S
VDC (2 jours)	9	J		9	D		9	V	9	D
	10	V		10	L		10	S	10	L
	11	S		11	M		11	D	11	M
	12	D		12	M		12	L	12	M
	13	L		13	J	LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ	13	M	13	J
	14	M	LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ	14	V		14	M	14	V
	15	M		15	S		15	J	15	S
	16	J		16	D		16	V	16	D
	17	V		17	L		17	S	17	L
	18	S		18	M		18	D	18	M
	19	D		19	M		19	L	19	M
	20	L		20	J		20	M	20	J
VDC (1 jour)	21	M	HVE	21	V		21	M	21	V
	22	M		22	S		22	J	22	S
LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ	23	J		23	D		23	V	23	D
	24	V		24	L		24	S	24	L
	25	S		25	M		25	D	25	M
	26	D		26	M		26	L	26	M
	27	L		27	J		27	M	27	J
	28	M		28	V		28	M	28	V
	29	M		29	S		29	J	29	S
	30	J	LOGICIEL DE TRAÇABILITÉ	30	D		30	V	30	D
	31	V				31	M		31	L



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION